



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

NOTICE D'INFORMATION 2017

CNDS NORMANDIE

EMPLOIS CNDS 2017

1. PRINCIPE GENERAL	2
2. BENEFICIAIRES	2
3. PRIORITES REGIONALES	3
4. AIDES FINANCIERES	3
5. PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT.....	3
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION CNDS EMPLOI 2017.....	3
7. PROCEDURE ET CALENDRIER.....	4
8. CONTACTS.....	4

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie
Immeuble Normandie II
55 rue Amiral Cécille
76 179 ROUEN CEDEX

Antenne de Caen
2 Place Jean Nouzille
14054 CAEN CEDEX 4
02 31 52 73 55

1. PRINCIPE GENERAL

Les associations sportives qui le désirent peuvent conclure avec le Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.) une convention pour la création d'emplois permanents **d'éducateurs sportifs, agents de développement, directeurs de structure...** exerçant des fonctions techniques, pédagogiques ou managériales.

2. BENEFICIAIRES

Peuvent prétendre à signer une convention les associations sportives locales, départementales ou régionales, ou groupements d'employeurs éligibles au CNDS.

Deux profils d'emploi sont privilégiés sur ce dispositif :

- Soit **EDUCATEUR SPORTIF** titulaire d'un diplôme référencé au RNCP et lui octroyant des prérogatives d'encadrement (initiation, entraînement, perfectionnement) contre rémunération et détenteur d'une carte professionnelle à jour.
- Soit **AGENT D'ANIMATION ou de DEVELOPPEMENT** chargé de la gestion, de l'administration ou du développement de l'association.

Conditions d'obtention de l'aide

- L'emploi doit être un **C.D.I.** (Contrat à Durée Indéterminée) *Ainsi, une demande d'aide financière pour la transformation d'un CDD en CDI en 2017 est possible.*
- La transmission du contrat de travail signé par le salarié et le représentant légal de l'association doit être transmise à la DRDJSCS au plus tard le 14 septembre 2017.
- Pour l'encadrement sportif, l'emploi doit concerner un éducateur sportif titulaire d'un **diplôme d'Etat en relation avec le profil du poste.**
- Le contrat de travail doit faire référence à la **convention collective en vigueur notamment la convention collective du sport.**
- La mise en œuvre d'un **projet associatif** (plan de développement) de l'association lié à la création de l'emploi doit faire l'objet d'un document annexe joint au dossier de demande.
- La subvention CNDS emploi ne peut pas être cumulée avec d'autres dispositifs d'aide à l'emploi (emploi avenir, contrat d'apprentissage...)
- Les possibilités de **pérennisation** du poste au-delà des 4 années de financement sont un critère important d'attribution des aides dans le cadre de l'emploi CNDS.

Seules les structures disposant d'un projet associatif (projet de développement) pourront prétendre à un soutien du C.N.D.S. Le montant de la subvention tiendra compte de la qualité du projet. Des documents d'appui sont disponibles sur la page « Projet Associatif » du site internet de la DRDJSCS :

<http://normandie.drjscs.gouv.fr> Rubrique Méthodologie du projet associatif.

3. PRIORITES REGIONALES

- Les soutiens seront prioritairement orientés en faveur de la **PERENNISATION** et du développement d'emplois de personnels qualifiés en fonction des besoins spécifiques observés sur le territoire normand.
- Profil du poste répondant aux priorités du CNDS en termes **de territoires et de publics**.
- Créations de poste qui s'inscrivent dans une **logique de parcours de professionnalisation** (ex : transfert d'un emploi avenir/ contrat d'apprentissage en CDI).
- Les postes à **plein temps** seront priorités.

4. AIDES FINANCIERES

Le montant des aides cumulées (pour un plein temps) sera **dégressif sur 4 ans** :

1) Première année.....	12 000 €
2) Deuxième année	10 000 €
3) Troisième année.....	7 500 €
4) Quatrième année.....	5 000 €
Total sur 4 ans	34 500 €

5. PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Lors de l'envoi de votre dossier via e-subvention, vous devez obligatoirement joindre les pièces suivantes :

- La fiche spécifique concernant « l'emploi CNDS » : document disponible sur le site de la DRDJSCS : <http://normandie.drjscs.gouv.fr>
- Un exemplaire du contrat de travail signé du salarié et de l'employeur, la photocopie de sa carte de sécurité sociale, la photocopie de son diplôme d'éducateur sportif (BEES, BPJEPS...) et/ OU la photocopie de sa carte professionnelle à jour : Ces documents doivent impérativement parvenir à la DRDJSCS avant le 14 septembre 2017.
- Un RIB ;
- Le compte de résultat 2016 de l'association ;
- Le projet associatif de l'association.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION CNDS EMPLOI 2017

Procédure de vérification

Pour information, les bénéficiaires du CNDS peuvent faire l'objet d'un contrôle relatif à la conformité de la réalisation du projet subventionné.

Logo

Les bénéficiaires de subvention apposeront le logo du CNDS sur tous les documents ou supports de communication relatifs aux actions financées.

Les logos sont téléchargeables sur le site du CNDS : <http://www.cnds.sports.gouv.fr/Telechargement-des-logos>

7. PROCEDURE ET CALENDRIER

Les dossiers sont à saisir en ligne, **avant le 10 mai 2017**, sur le site e-subvention :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R19721>

Décisions d'attribution en commission territoriale : **Mardi 20 juin 2017**

Afin de vous accompagner dans le dépôt dématérialisé de votre demande de subvention, un guide de l'utilisateur est disponible sur le site de la DRDJSCS.

Code à saisir lors de la recherche de subvention : 1550.

8. CONTACTS

UN ENTRETIEN AVEC UN CONSEILLER EST FORTEMENT CONSEILLE.

RENSEIGNEMENTS

Pour les comités départementaux et clubs :

DDCS Calvados :	Benjamin Leroy	02.31.52.74.21	benjamin.leroy@calvados.gouv.fr
DDCS Eure :	Mohamed El Kharraze	02.32.24.86.40	mohamed.el-kharraze@eure.gouv.fr
DDCS Manche :	Roland Indriliunas	02.50.71.50.06	roland.indriliunas@manche.gouv.fr
DDCSPP Orne :	Cécile Lenfant	02.33.32.42.88	cecile.lenfantl@orne.gouv.fr
DDCS Seine-Maritime :	Jérôme Littlock	02.76.27.71.54	jerome.littlock@seine-maritime.gouv.fr

Pour les ligues et comités régionaux : prendre contact avec le référent de votre discipline ou le coordonnateur de l'emploi CNDS :

Florent Leboucher 02.31.52.73.59 florent.leboucher@drjscs.gouv.fr